



## Liste des médicaments en vigueur le 30 septembre 2020

Nous vous informons que le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé la publication de la *Liste des médicaments* qui entrera en vigueur le 30 septembre 2020.

Toutefois, **des corrections** ont été apportées au fichier valideur que vous avez en votre possession.

Une nouvelle version du fichier de la *Liste des médicaments* reflétant ces changements est disponible par nos services en ligne. Vous devez donc utiliser le fichier nommé ESR2\_FIC\_VAL\_20200922-152454.dat.

Nous vous rappelons que cette modification à la *Liste des médicaments* doit demeurer confidentielle jusqu'à la date de publication sur notre site Web, prévue le 28 septembre 2020.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec madame Marie-France Beaulieu au 418 682-5122, poste 5338. Vous pouvez également nous joindre par courriel à [pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca](mailto:pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca).

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires